Indications thérapeutiques Indications thérapeutiques

Vous trouverez les indications thérapeutiques de ce médicament dans le paragraphe 4.1 du RCP ou dans le paragraphe 1 de la notice. Ces documents sont disponibles en cliquant ici

Groupe(s) générique(s)

Ce médicament n'appartient à aucun groupe générique

Composition en substances actives

Poudre (Composition pour une gélule)
indacatérol0,300 mg
sous forme de : indacatérol (maléate d')0,389 mg

Présentations

> 1 plaquette(s) thermoformée(s) polyamide aluminium PVC-Aluminium de 10 gélule(s) avec inhalateur(s)

Code CIP : 399 824-6 ou 34009 399 824 6 5
Déclaration d'arrêt de commercialisation : 06/10/2025
Cette présentation n'est pas agréée aux collectivités

Prix libre, médicament non remboursable

> 3 plaquette(s) thermoformée(s) polyamide aluminium PVC-Aluminium de 10 gélule(s) avec inhalateur(s)

Code CIP : 399 825-2 ou 34009 399 825 2 6
Déclaration de commercialisation : 08/11/2010
Cette présentation est agréée aux collectivités

En pharmacie de ville :

- Prix hors honoraire de dispensation : 17,65 €
- Honoraire de dispensation : 1,02 €
- Prix honoraire compris : 18,67 €
- Taux de remboursement :65%

Aller au glossaire

Service médical rendu

Cliquez ici pour accéder au glossaire sur le SMR

Les libellés affichés ci-dessous ne sont que des résumés ou extraits issus des avis rendus par la Commission de la Transparence. Seul l'avis complet de la Commission de la Transparence fait référence.

Cet avis est consultable à partir du lien `Avis du jj/mm/aaaa` ou encore sur demande auprès de la HAS . Les avis et synthèses d'avis contiennent un paragraphe sur la place du médicament dans la stratégie thérapeutique.
Redirection à la page d'aide

Valeur du SMR	Avis	Motif de l'évaluation	Résumé de l'avis
Important	Avis du 08/02/2017Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 08/02/2017 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Renouvellement d'inscription (CT)	Le service médical rendu par ONBREZ BREEZHALER reste important dans les indications de l’AMM.

Amélioration du service médical rendu Cliquez ici pour accéder au glossaire sur l'ASMR

Les libellés affichés ci-dessous ne sont que des résumés ou extraits issus des avis rendus par la Commission de la Transparence. Seul l'avis complet de la Commission de la Transparence fait référence.

Cet avis est consultable à partir du lien `Avis du jj/mm/aaaa` ou encore sur demande auprés de la HAS . Les avis et synthéses d'avis contiennent un paragraphe sur la place du médicament dans la stratégie thérapeutique.

Valeur de l'ASMR	Avis	Motif de l'évaluation	Résumé de l'avis
V (Inexistant)	Avis du 15/12/2010Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 15/12/2010 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Inscription (CT)	Les spécialités HIROBRIZ/OSLIF/ONBREZ BREEZHALER 150 µg et 300 µg n'apportent pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V) par rapport aux autres bronchodilatateurs de longue durée d'action indiqués dans la BPCO.

Autres informations

- Titulaire de l'autorisation : NOVARTIS EUROPHARM LIMITED
- Conditions de prescription et de délivrance :
    - liste IAller au glossaire
- Statut de l'autorisation : Valide
- Type de procédure : Procédure centralisée
- Code CIS : 6 203 621 3